

Déposé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Vannes

Le 01 JUIL 2020

2020 / AT 21230

2L SERVICES  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 204 001 €  
Siège social : Léon Griffon — Zone du Champ des Oiseaux  
56890 SAINT AVE  
RCS VANNES 881 505 432

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 22 JUIN 2020

Les Soussignés :

- Monsieur Didier LE CHANU, propriétaire de 104 041 actions ;
- Madame Katy LE STANG, propriétaire de 99 960 actions ;

Agissant en leurs qualités d'associés de la Société 2L SERVICES, société par actions simplifiée (ciaprès désignée « la Société »), au capital de 204 001 € divisé en 204 001 actions ;

Qu'aux termes de l'article 23 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés, exprimé dans un acte ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL, -
- REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL,
- POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.

PREMIERE DECISION

Les Soussignés décident de nommer Madame Katy BRIENT, épouse LE S TANG, née le 6 septembre 1976 à AURAY (56), pour une durée indéterminée, aux fonctions de Directrice Générale de la société.

Madame Katy BRIENT, épouse LE STANG, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Les Soussignés décident que Madame Katy BRIENT, épouse LE STANG, ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Directrice Générale afin de faciliter le déménagement de la Société.

1

En revanche, la Directrice Générale pourra prétendre sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais et cotisations exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat social.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Les Soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée.

Fait à SAINT AVE le 22 juin 2020

En trois exemplaires oriinaux

Monsieur Didier **LE CHANU**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right, with the name 'LE CHANU' printed below it.

Madame Katy **LE STANG**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a horizontal stroke across the middle, and the name 'LE STANG' printed below it.